

Département : <b>25</b>	Commune : <b>VALDAHON</b>
Section : <b>AO</b>	Lieu-dit : <b>"Aux Chauchéaux"</b>
Opération : <b>Division des parcelles AO 128, 132 et 186</b>	
Nature du plan : <b>PLAN DE DIVISION</b>	

Dessiné par : <b>NM</b>	Référence dossier : <b>2024-383 (NM)</b>
Nom du fichier : <b>2438300.dwg</b>	
Date du levé : <b>05/02/2025</b>	Date d'édition : <b>05/09/2025</b>
Échelle graphique : 0 5 m	Échelle : 1/250

**DOCUMENT DÉFINITIF**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025  
 Reçu en préfecture le 11/12/2025  
 Publié le 11/12/2025  
 ID : 025-212505788-20251204-D\_2025\_106-DE

Borne QGE ancienne

Borne QGE implantée le 26/06/2025

	Bâtimen
	Mur
	Bordure
	Grillage
	Haie
	Limite de propriété
	Nouvelle limite de propriété
	Limite de section
	Limite de lieu-dit
	Application cadastrale

- Echange - régularisation avec la Commune de VALDAHON :**

Partie à acquérir sur la Commune (DNC) Contenance cadastrale = 20 m<sup>2</sup>

Partie à céder à la Commune Contenance cadastrale = 23 m<sup>2</sup>

- Création de l'assiette de la Copropriété :**

Partie conservée par la S.C.I. BELLEVUE

Contenance cadastrale totale = 425 m<sup>2</sup>

Assiette de la future Copropriété

Contenance cadastrale totale = 583 m<sup>2</sup>

Assiette de la servitude de passage à créer sur la parcelle

AE 220 de 4m de largeur pour l'accès aux parcelles

AE 219, 222, 223.

Assiette de la servitude de passage piétons à créer sur les parcelles AE 219 et 222 d' 1.50m de largeur pour l'accès au local du bâtiment présent sur la parcelle AE 220.

Les limites dessinées par application du plan cadastral ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

L'application du plan cadastral a été réalisée à partir du Plan Minute de Conservation en date du 05/02/2025.

La planimétrie est rattachée au réseau RGF 93  
 Projection Conique Conforme Zone 6 (CC47)

